

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2020

L'An deux mil vingt, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MONTFAUCON dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des délibérations, sous la présidence de Lionel VACOSSIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 25 juin 2020

Étaient présents : Mesdames GRATTARD Louise, LAMARQUE Brigitte, PAYEN Carole, RAULET Régine et VACOSSIN Amélie, Messieurs ANTON Jean-Marie, CHERER Simon, COLLETTE Jean-Claude, LAVERDET Michel, PAPIN Christophe, PAPIN Patrick, VACOSSIN Lionel et VANSINGHEL Daniel.

Absents : NEMSI Sonia et BOUZOU Jérôme.

Secrétaire de séance : RAULET Régine.

N°: 2020-31

**OBJET : DESIGNATION DE DELEGUES AU SYDED DU LOT –
Collège ASSAINISSEMENT.**

VU les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance en date du 15 novembre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au SYDED pour la compétence « Assainissement ».

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes compétent en matière d'assainissement collectif adhérent est représenté par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 2 000 abonnés (sur la base du nombre d'abonnés connu à la date d'installation du Comité Syndical).

Ainsi, notre collectivité sera représentée au SYDED par 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire (nombre d'abonnés pris en compte 207).

Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature. Mr Jean-Claude COLLETTE et lui-même se déclarent candidats. Il convient donc de procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner :

- **Mr Jean-Claude COLLETTE comme délégué titulaire,**
- **Mr Lionel VACOSSIN, comme délégué suppléant.**

Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait et Délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Lionel VACOSSIN.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

046-214602047-20200629-2020-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Affichage : 02/07/2020

